

REPUBLIQUE DU BENIN

\*\*\*\*\*

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

**DECRET N° 2013- 438 DU 08 OCTOBRE 2013**

Chargeant Monsieur Denis ALI YERIMA, Ministre de la Défense Nationale, de l'intérim de Monsieur François HOUESSO, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Cultes du samedi 28 septembre au samedi 05 octobre 2013.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des Résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2013 – 319 du 11 août 2013 portant composition du Gouvernement ;

**DECRETE:**

Article 1er : Pendant l'absence de Monsieur François HOUESSO, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Cultes du samedi 28 septembre au samedi 05 octobre 2013, son intérim sera assuré par Monsieur Denis ALI YERIMA, Ministre de la Défense Nationale.

Article 2 : Le présent décret sera publié au journal officiel.

Fait à Cotonou, le 08 octobre 2013

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

**Dr Boni YAYI.-**

AMPLIATIONS : PR 06 ; AN 4 ; CS 02 ; CC 02 ; CES 02 ; HCJ 02 ; HAAC 02 ; AUTRES MINISTERES 29 ; SGG 04 ; DC/MIL 02 ; DEPARTEMENTS 06 ; JO 01 ; ARCHIVES 01.

*ctt*